

Lancement d'un appel à projets



P2
OS A

Insertion professionnelle et renforcement de l'alternance des jeunes/ALMA

Actions visées

Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi :

- actions de coordination des acteurs en charge du repérage, de l'accueil, de l'accompagnement et du placement, afin d'assurer une logique de parcours
- actions de repérage, notamment des inactifs et des jeunes non connus du service public de l'emploi, de remobilisation et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement ou le service public de l'emploi
- accompagnement social et/ou professionnel dans un objectif de retour dans le système d'éducation et de formation, d'accès à l'emploi
- aides à la mobilité géographique des jeunes ayant moins d'opportunité, dont dispositif Alma
- actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement de jeunes

Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage:

- développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs;
- valorisation de la voie professionnelle dont production et diffusion de ressources pédagogiques, développement de réseaux thématiques d'établissement sur des secteurs ou métiers;
- aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, etc.), et mise en relation avec les entreprises ;
- actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis.

ALMA

Le dispositif ALMA consiste à proposer un accompagnement en priorité aux jeunes NEET (jeunes de 18 à 29 ans ni en emploi, ni en étude, ni en formation) dans leur pays d'origine, puis une expérience professionnelle lors d'un séjour dans un autre pays de l'Union européenne, avec pour objectif une insertion dans l'emploi, ou une formation à leur retour.



Candidats éligibles

Service public de l'emploi au sens large et tout acteur de placement : associations, missions locales, tout organisme public ou privé
Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

Public cible

Les jeunes de moins de 30 ans confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi dont les NEET.

Pour le dispositif ALMA, le critère d'âge est limité à la tranche des 18-29 ans.



- ✓ Période de réalisation possible : **01/07/2024 au 31/12/2027**
- ✓ Taux d'intervention FSE+/FTJ maximum : **60%**
- ✓ Durée des opérations : **12 à 36 mois**
- ✓ Montant minimum cout total éligible : **75 000 €**
- ✓ Montant minimum FSE+ : **10 000 €**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au



28 juin 2024.

Les dossiers sont à déposer sur **Ma démarche FSE+**.
<https://ma-demarche-fse-plus.fr/#/>

Consultable sur le site : <https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets>

Les appels à projets de la DREETS GE : <https://grand-est.dreets.gouv.fr/Fonds-social-europeen-4952>



Cofinancé par
l'Union européenne

